PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 678 publiée le 22 janvier 2019

QUE FAIRE FACE A LA MAUVAISE FOI ? ET POURQUOI-PAS DES GILETS JAUNES LITURGIQUES ?

Nous publions aujourd'hui le témoignage d'un fidèle de l'est de la France qui depuis la promulgation du motu proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007 demande, en vain, la célébration de la forme extraordinaire du rit romain dans sa paroisse.

Ce témoignage nous a paru particulièrement intéressant en ce qu'il formalise les terribles difficultés qu'éprouvent l'immense majorité des fidèles qui demandent l'application des bienfaits du motu proprio dans leurs paroisses et qu'il décrit particulièrement bien le cynisme, pour ne pas dire plus, d'un grand nombre de curés, qui refusent d'être les prêtres de tous.

Lettre-témoignage

« Chers amis de Paix Liturgique,

Paroissien d'une église de centre-ville d'une ville moyenne de l'est de la France* dans laquelle aucune célébration de la messe traditionnelle n'est proposée, j'ai écrit avec des amis, dès juillet 2007 à mon curé pour lui demander la mise en place, dans le cadre paroissial, de la célébration de la forme extraordinaire du rit romain.

Connus du curé, habitants de longue date la région, investis, pour beaucoup d'entre nous, dans différents services (catéchisme, chorale, secours catholique), nous pensions naïvement que notre demande n'était qu'une formalité et, au regard de la clarté du motu proprio de Benoît XVI, que notre demande serait rapidement exaucée.

Quelle ne fut pas notre déception quand notre curé nous répondit dans un premier temps qu'il fallait réfléchir, prendre son temps, y aller par étape avec les fidèles de la paroisse qui risqueraient de ne pas comprendre notre demande. N'étions nous-mêmes pas des fidèles de la paroisse ?

Comme un épouvantail, le curé, sans rejeter formellement notre demande, invoquait le risque de diviser la paroisse, comme si de fait ce n'était déjà pas le cas puisque de nombreux fidèles soucieux de se sanctifier dans l'antique forme du rit romain étaient priés de ne pas le faire savoir...

Après réflexion, nous avons décidé de jouer le jeu et avons accepté la demande de notre curé de laisser du temps au temps.

Les différents échanges que nous avons eus avec le conseil paroissial sur le sujet nous ont rapidement paru aussi courtois qu'inutiles et à vrai dire, totalement déconnectés tant il nous sautait aux yeux qu'en dépit du motu proprio de juillet 2007, ces personnes continuaient de raisonner comme dans les années de plomb des années 70 sans réaliser ni sembler connaître l'attrait de cette forme liturgique dans une grande partie de la jeunesse.

Les mois ont passé. Le curé nous a ensuite indiqué que l'application du motu proprio devait être faite en accord avec l'évêque (ce qui nous paraissait évident) et

qu'il ne pouvait décider seul.

En guise d'évêque, nous avons rencontré à deux reprises le vicaire général qui nous interrogeait sur les raisons qui nous amenaient à demander l'application du motu proprio. Il nous demandait ensuite un temps de réflexion d'environ six mois puisqu'il voulait échanger avec des évêques voisins sur leurs expériences en la matière pour voir ce qu'il serait le cas échéant, opportun, de mettre en place.

A la fin de l'année, notre curé a été muté dans une autre paroisse. Un regroupement de paroisses a alors supprimé notre ancienne paroisse pour la raccrocher à un ensemble plus grand avec un nouveau curé.

Naturellement, nous avons rapidement pris attache avec lui pour lui faire part de notre demande et de son historique.

A notre grande surprise, il nous a affirmé ne rien connaître de nos démarches et nous a dit que de grands chantiers attendaient le diocèse, que la célébration de la forme extraordinaire du rit romain n'étaient pas une priorité et qu'il fallait laisser du temps au temps.

Sans rentrer dans le détail chronologique des évènements, le bilan est que onze ans après nos demandes, aucune avancée n'a eu lieu et qu'aucune application du motu proprio ne s'est faite jour ni même n'est au programme de l'évolution de notre paroisse dans l'avenir....

Tout a été avancé pour finalement ne rien faire : pas de prêtre disponible, pas opportun de faire appel à une communauté traditionnelle, risque de division, tous les fidèles demandeurs ne sont pas géographiquement de la paroisse, il faut voir avec l'évêque, etc...

Nous avons clairement été roulés dans la farine par l'évêque et les curés successifs qui, de toute évidence, ont décidé d'empêcher la célébration de la messe traditionnelle.

Vous parlez souvent d'apartheid liturgique dans vos lettres et vous avez raison. Nous avons clairement eu affaire à une volonté délibérée et organisée pour empêcher la cohabitation paisible des deux formes du rit romain dans le cadre paroissial. Procédés déloyaux, mensonges, manipulations autant de manœuvres qui n'honorent pas les hommes d'Eglise qui les ont utilisées contre nous.

Sans changement d'évêque et de curé, nous ne savons vraiment pas ce que nous pouvons faire encore. »

* C'est Paix Liturgique qui, à la demande de notre interlocuteur, a masqué le nom de la ville concernée pour ne pas réduire encore les possibilités d'une réponse positive dans l'espoir où....

LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1/ Ce témoignage ressemble hélas à ce qu'ont vécu et continuent de vivre beaucoup, pour ne pas dire la plupart des groupes des fidèles demandeurs de l'application du motu proprio depuis sa promulgation de 2007. Comme il n'est plus possible de prétendre que cette liturgie est interdite, les ennemis de la paix liturgique invoquent désormais de fallacieux prétextes et abusent de la bonne foi et de la patience des fidèles.

Il s'agit de leur part d'une stratégie délibérée qui a fait ses preuves, stratégie décourageante et décevante venant de la part d'évêques et de prêtres qui devraient se montrer soucieux de toutes leurs brebis. Ces partisans de l'apartheid liturgique manient l'hypocrisie et la lâcheté et profitent de l'obéissance filiale et de la bonne foi des fidèles qui ont le tort de penser qu'ils peuvent faire confiance à ces loups déguisés en brebis.

2/ C'est pourquoi, nous ne le dirons jamais assez : il faut persévérer !

Le découragement et la lassitude des groupes de demandeurs, voilà les meilleurs alliés des clercs ennemis de la liberté et de la paix liturgiques. Une fois le groupe découragé devant tant de mauvaise foi, ces prêtres peuvent ainsi prétendre « il n'y a pas de demande de célébration de la forme extraordinaire dans ma paroisse », « il n'y a pas de problème liturgique dans la paroisse ». Ces manipulations grossières ne sont plus acceptables et nous avons le devoir de les dénoncer et de les mettre en lumière.

3/ A tous les groupes de demandeurs ainsi traités depuis trop longtemps, nous conseillons de rendre publique leur démarche, en allant en parler directement avec les fidèles à la sortie des messes du diocèse, en distribuant des tracts explicatifs de l'historique de leur demande, etc...

Cette manière de faire, que nous avons maintes fois expérimentée, a le mérite de se faire connaître auprès de nouveaux fidèles. On constate en effet que les paroissiens d'une église peuvent changer dans des proportions importantes en l'espace de dix ans...

La publicité permet également de toucher d'autres fidèles intéressés, isolés et n'ayant jamais osé se lancer dans le parcours du combattant du demandeur.

Enfin, cette publicité empêche les curés malveillants de mentir impunément en prétendant que la demande n'existe pas, qu'elle n'est pas sérieuse, etc...

4/ Si cela ne suffit pas, une publicité auprès de la presse locale peut également être utile. Selon les lieux et le contexte, des sondages réalisés par des organismes professionnels et indépendants peuvent également être commandés : notre expérience à cet égard est à la disposition de tous. Dans le temps et dans l'espace, ces enquêtes d'opinion, jamais démenties, révèlent qu'une partie importante des fidèles (environ 1/3) assisteraient volontiers à la célébration de la forme extraordinaire du rit romain si elle était célébrée par leur curé dans leur paroisse.

5 / Et pour finir, nous donnons une idée dans l'air du temps : et si des fidèles bafoués depuis tant d'années décidaient d'assister désormais aux activités de leurs paroisses en gilet jaunes, sans provoquer de désordre ni de bouleversement, mais en témoignant ainsi de leur existence méprisée et en interpellant simplement tous les paroissiens de bonne volonté au sujet de l'existence d'une flagrante injustice ?